



Mairie de Boissy-sans-Avoir

BULLETIN MUNICIPAL

ECOLE DE BOISSY-SANS-AVOIR : LA MATERNELLE DANS NOTRE VILLAGE !

A la rentrée prochaine notre école accueillera tous les enfants en âge d'être scolarisés de la petite section maternelle au CM2.

La maternelle fera son entrée à Boissy-sans-avoir !

En effet, dans le cadre de la loi "Ecole de la confiance" l'école devient obligatoire à partir de l'âge de 3 ans, toute la journée, dès la rentrée 2019/2020.

Cette hausse d'effectif nous permet d'ouvrir une garderie le matin de

7h15 à 8h20 et de maintenir la garderie du soir de 16h00 à 18h30.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre l'Education nationale représentée par l'Inspectrice et le Directeur de l'académie, les parents d'élèves, les enseignantes et la commission scolaire afin d'obtenir l'ouverture d'une troisième classe.

Nous espérons fortement que l'Education nationale mettra tout en œuvre pour faciliter l'accueil de nos enfants dans les meilleures conditions possibles.

De plus, des travaux de mise aux normes des bâtiments vont être effectués durant l'été pour accueillir ces enfants.

Pensez à effectuer les démarches nécessaires auprès de la mairie pour inscrire votre enfant à l'école de Boissy-sans-Avoir.

Nous cherchons toujours **un nom pour notre école**, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos propositions (en lien avec l'historique de notre village).

RUPTURE PIPELINE TOTAL

Dans le cadre du chantier de réhabilitation de Total, une phase de test de rotation de camions a été effectuée du 13 au 24 mai.

Les résultats ont été communiqués à la commission Pipeline le 5 juin 2019. Une note de synthèse réalisée par Total est à la disposition des administrés en mairie.

L'arrêté préfectoral du 29 mai 2019 porte restriction de circulation sur les communes d'Autouillet et de Boissy-sans-Avoir : la route d'Autouillet sera fermée pendant toute la durée du chantier.

La circulation est réglementée le temps nécessaire aux travaux de dépollution et de remise en état des sols depuis le 17 juin 2019 de 6h00 à 7h15 et de 9h00 à 11h45 pour reprendre à 13h20 jusqu'à 15h45.

Pas de circulation des camions le week-end mais maintien de la signalisation en place. Circulation de 6h00 à 16h00 au mois de juillet. Pas de circulation des camions

du 15 août au 7 septembre.

Des mises au point régulières sont effectuées entre la commission pipeline et Total.

Des mesures ont déjà été prises pour améliorer ces passages : la mise en place d'un 4ème feu tricolore à l'intersection entre la rue de l'église, la rue de la grange et la rue de la mairie, un balisage piétons pour accéder au cimetière, et une interdiction de circuler de 11 h 30 à 13 h 30 jusqu'aux vacances scolaires.

CHOUETTE CHEVECHE



L'association ATENA 78 (Association **TE**rroir et **NA**ture en Yvelines) protège la biodiversité dans l'ouest des Yvelines. En collaboration avec la mairie de Boissy-sans-Avoir cette association a mis en place deux nichoirs au niveau de la toiture de la salle des loisirs au mois d'août 2018. Ces nichoirs ont pour but de permettre à cette espèce menacée de se maintenir sur le site et de se reproduire.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de deux bébés !

Une boîte avait été placée au sol afin de permettre aux bébés, s'ils tombaient du nid, de trouver un refuge. Nous déplorons la disparition de celle-ci dès le lendemain ...

CANICULE

Pensez à adopter les bons réflexes en cas de fortes chaleurs : boire régulièrement, éviter les efforts physiques, maintenir son logement au frais !

Pour les personnes fragiles, en cas de problème, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

SECHERESSE 2018 : Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée le 6 novembre 2018 et nous sommes toujours en attente de l'arrêté préfectoral. La Direction Départementale des Territoires des Yvelines nous a précisé que le délai des 10 jours de transmission de l'arrêté à votre assureur ne s'applique qu'aux sinistrés qui n'ont pas encore déclaré leur sinistre. Pour les autres, l'assureur a 3 mois à compter de la publication de l'arrêté pour rembourser les dommages, si la commune est reconnue.

SIEED : Le SIEED met à disposition des administrés un composteur par foyer. Ces composteurs sont en plastique noir. Une participation financière est demandée :

Composteur de 400 litres : 10 €
70x70x83h

Composteur de 600 litres : 15 €
80x80x95h

Vous pouvez en faire la demande au siège du SIEED, 29bis rue de la gare à Garancières. Nous vous conseillons d'appeler le SIEED afin de connaître

l'état du stock au 01 34 86 65 49 et ne pas vous déplacer pour rien ! A cette occasion, un guide de compostage vous sera remis.

DECHARGE ILLEGALE RUE DU LIEUTEL : La DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) qui est en charge le dossier, poursuit activement les démarches pour régler ce problème qui engendre des désagréments tant environnementaux que de voisinage.

SECURITE : Opération « tranquillité absence », n'hésitez pas à contacter la gendarmerie de La Queue les Yvelines pour la tenir informée de vos absences estivales : 01 34 86 40 01

BRUIT : Pour le bien être de chacun nous vous rappelons de bien vouloir respecter les consignes suivantes : l'utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage n'est autorisée que les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00

à 19h00, les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

BUS PMI : Les consultations médicales (pesées, vaccinations, conseils..) s'adressent à tous les enfants yvelinois de 0 à 6 ans, et sont sans avance de frais. Les demandes de rendez-vous s'effectuent via la plateforme téléphonique au **01 30 836 100** et se déroulent sur les communes suivantes : Septeuil (lundi), Bonnières (mardi), Beynes (mercredi), St-Arnoult-en-Yvelines (jeudi), Jouars-Pontchartrain (vendredi).

TRAVAUX : Réfection partielle des chaussées rue des Moulins, ruelle du Parc et rue de la grange à partir du mois de septembre 2019.

TRANSPORTS SCOLAIRES : Pour les lycéens et collégiens, les demandes de documents carte Optile ou Imagin'R sont disponibles sur le site www.boissy-sans-avoir.fr
Ne pas oublier de les faire tamponner par les établissements concernés.

INFORMATIONS ASSOCIATIONS

ABCL : La Fête des Voisins a eu lieu le vendredi 24 mai et la Fête du Village le dimanche 23 juin à la salle des loisirs et au city. Des moments très conviviaux et appréciés de tous.

TENNIS : Pensez à vous inscrire ou à renouveler votre inscription.
Tc.boissy-sans-avoir@fft.fr
Le club met à votre disposition deux

courts : un court couvert (9 mois) et éclairé toute l'année et un court en terre battue artificielle jouable l'hiver, prochainement éclairé.
<https://www.facebook.com/Tennis-Club-de-Boissy-Sans-Avoir>.

GALA: Les habitants de Boissy-sans-avoir (tarifs groupe 2) bénéficient

d'une réduction de 60 € par élève à un cours individuel de musique, aux cours d'arts d'arts plastiques ou de théâtre.

BOISSY SUPER AVENIR : Nouvelle association qui souhaite sensibiliser les habitants sur la biodiversité et la protection des abeilles.
boissysuperavenir@outlook.fr

HORAIRES MAIRIE

Le mardi de 14h30 à 16h30, le jeudi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 11h.
Du 13 juillet au 31 août : fermée le jeudi et les samedis 17 et 31 août.

Bibliothèque :
Bonne nouvelle : le Conseil départemental a décidé de retenir le projet de mutualisation avec la bibliothèque de Garancières.
Fermeture du jeudi 11 juillet au mardi 20 août
Pensez à prendre vos lectures pour cet été !

ETAT CIVIL

Félicitations aux parents de :
- Johan PERES, né le 16 avril 2019
- José-Joao RUSSO TRINDADE, né le 9 janvier 2019
- Léna CODRON BONNIVEAU, née le 5 janvier 2019
- Ylies ARIQUA, né le 7 novembre 2018
- Hugo MERLIOT, né le 30 juillet 2018

Sincères condoléances aux familles de :
- Geneviève DELFOSSE, décédée le 16 mai 2019
- Moussa DIALLO, décédé le 22 avril 2019